

AMAP « Les Paniers du Chablais »

Contrat d'engagement pour un panier de légumes biologiques Saison Culturelle 2024

Entre l'adhérent :

Mme, Melle,

M. :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

et les Producteurs :

« GAEC On Sème »

40 route de l'église – 74140 Massongy - contact@onseme.fr

Cédric Mutin 06.66.26.57.01 / Falko Henschke 06.87.82.57.14 / Mikias Nigussie 07.69.17.63.18

Le GAEC On Sème vous propose :

<input type="checkbox"/> 1/2 panier	728 €/an (Soit 14€ l'unité)	<input type="checkbox"/> 1 chèque ou virement bancaire de 728 € (encaissé en janvier) <input type="checkbox"/> 4 chèques de 182 € (encaissé en janvier, mai, juillet et septembre) <input type="checkbox"/> 6 chèques de 121.30€ (encaissés en janv, mars, mai, juillet, septembre, novembre) <input type="checkbox"/> 12 chèques de 60.65 € (encaissé tous les mois)
<input type="checkbox"/> 1 Grand panier	1456 €/an (Soit 28€ l'unité)	<input type="checkbox"/> 1 chèque ou virement bancaire de 1456 € (encaissé en janvier) <input type="checkbox"/> 4 chèques de 364 € (encaissé en janvier, mai juillet et septembre) <input type="checkbox"/> 6 chèques de 242.65€ (encaissés en janv, mars, mai, juillet, septembre, novembre) <input type="checkbox"/> 12 chèques de 121.30 € (encaissé tous les mois.)

Chèques encaissés chaque début de mois, à l'ordre du « GAEC On Sème »

Distribution

Pour la saison 2024, les distributions de légumes seront réparties ainsi :

- **Chaque vendredi du 12 janvier 2024 au 20 décembre 2024 soit l'équivalent de 52 semaines**
- *Les trois ou 4 premières distributions seront tous les 15 jours. Après celles-ci les distributions seront toutes les semaines.*
- *En fonction de la saison culturelle et des intempéries le GAEC se réserve le droit d'annuler des distributions. Celles-ci seront compensée durant l'année*
- **Le prix des paniers s'apprécie sur une saison de distribution complète.**

La distribution s'effectuera en deux lieux et dates différents. Cocher la case désirée :

À la ferme (40 route de l'église à Massongy) chaque **vendredi** de 18h00 à 20h00

Au lycée des 3 Vallées (2 Av. de l'Ermitage à Thonon) chaque **vendredi** de 18h00 à 19h00

Il n'y a pas de report possible en cas d'absence : c'est le moment d'en faire profiter des amis ! Pour la distribution de Thonon, les légumes non retirés seront offerts à une association pour des personnes en difficultés.

L'Adhérent s'engage :

- À venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminé par le conseil d'administration de l'association, son panier hebdomadaire,
 - À remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de « GAEC On Sème »,
 - À participer et aider les agriculteurs au jardin au moins deux demi-journées par saison culturales,
 - À assurer, avec les producteurs, la distribution des paniers (au moins 2 distributions par saison),
- Les dates seront à renseigner sur le tableau mis à disposition par le bureau lors de l'AG et des premières distributions.**
- À trouver son remplaçant en cas de départ anticipé (s'il n'y a pas de liste d'attente),
 - À ramener à chaque distribution sa caisse vide propre,
 - À accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier,
 - À respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association « Les paniers du Chablais ».

Les Producteurs s'engagent :

- À livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminé par le conseil d'administration de l'association, le panier de légumes de l'adhérent, produit par leurs soins,
- À informer à la demande l'adhérent sur les savoir-faire, pratiques et contraintes liées à la production,
- À conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP,
- À encaisser chaque chèque de paiement en début de mois,
- À respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais".

En cas de non-respect d'une de ces clauses le contrat pourra être résilié.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne du Président de l'association, par mail uniquement à l'adresse suivante :

info@lespaniersdutchablais.fr

Fait en 2 exemplaires,

Signature de l'adhérent :

A,
Le

Signature du producteur :

A
Le

